

## Aménagement des espaces de travail : Quel bureau pour demain ?

**Les projets d'aménagement de nos futurs espaces de travail, abordés lors d'un groupe de travail qui s'est tenu le 6 décembre dernier, ont de quoi soulever une inquiétude légitime des agents, dont la CFTC se fait largement l'écho.**

**Avec des arguments tirés du développement du télétravail et des nouvelles technologies de communication, l'administration voudrait développer sur une large échelle une organisation du travail basée sur l'abandon des bureaux individuels ou partagés au profit des espaces de « coworking », ou « flex office ».**

Quoique les modalités de ces derniers soient variables, il s'agit en général de vastes espaces équipés de postes de travail connectés à internet et comportant des salles de réunion, des endroits pour se détendre ou pour passer des coups de téléphone...

Selon ses promoteurs, l'avantage de ce type d'organisation est principalement de favoriser la mutualisation des savoirs et des compétences. Mais derrière ces termes, plus ou moins creux, se cachent des réalités autrement différentes.

S'est-on demandé d'abord si ces pratiques, qui nous viennent des start-up d'outre-Atlantique, sont réellement adaptées à la diversité des métiers de nos ministères ?

En vérité, il ne faut pas oublier que l'objectif recherché, évidemment non affiché comme tel, est la rentabilisation maximale du moindre mètre carré au nom des sacro-saintes économies budgétaires à réaliser.

Et tant pis si cette nouvelle mode génère des tensions, du stress et de la souffrance au travail qui s'ajouteront aux difficultés rencontrées quotidiennement par nos collègues et que, contrairement à une propagande tenace, les nouvelles technologies contribuent à renforcer.

Tant pis d'ailleurs également pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec ces mêmes technologies, qui défendent avec opiniâtreté le droit à la déconnexion, et qui sont attachés au nécessaire équilibre entre vie au travail d'une part, et vie privée et personnelle d'autre part, autant de valeurs dont notre syndicat fait la promotion sans relâche et en permanence.

En effet, avec un tel système, on installe moins de postes de travail que de collaborateurs, puisque tous les agents ne sont jamais tous là en même temps et aux mêmes dates, ce qui relativise grandement les échanges entre équipes.

Les agents, qui sont avant tout, la CFTC ne cesse de le rappeler, des personnes humaines, n'ont plus de postes attirés. Chacun doit chercher une place le matin, et ne pas la perdre ensuite, ce qui peut engendrer un stress quotidien qui nuira à l'efficacité et au bon accomplissement de ses missions. Pour notre syndicat, chaque agent a droit à un espace de travail minimum personnel qui lui soit propre car c'est une condition nécessaire et indispensable à sa réflexion et à son épanouissement.

Au lieu de cela, on nous prépare une culture de travail hors sol à laquelle nous nous opposerons.

Car, il faut le dire, le « flex office » se traduit, dans les entreprises qui l'ont expérimenté, par une détérioration globale des conditions de travail. Ainsi que l'explique cet excellent article de février 2021, concernant la restructuration des espaces de travail à la Caisse des dépôts et consignations, le « flex office » implique une dépersonnalisation, une anonymisation totale du travail, (les salariés n'étant pas considérés comme des personnes mais comme de simples « résidents » interchangeables) et donc une absence de reconnaissance du travail de chacun.

Cet article souligne, à juste titre, que l'on essaie d'habiller tout ça en disant : « c'est super les espaces ouverts, les gens sont ensemble, ils communiquent. Mais dans la réalité cela débouche sur moins de communication et de plus mauvaise qualité, avec une inflation des mails (...) ». On voit courir les gens dans les couloirs avec leur téléphone pour trouver un endroit pour s'isoler, comme dans des escaliers, c'est un stress supplémentaire.

Mettre en place le flex office pour ne faire que des économies de coût est un très mauvais calcul. Il faut un questionnement sur l'organisation du travail car les besoins des métiers ne sont pas les mêmes.

Que ce type d'organisation puisse être adapté à certains métiers, nous sommes disposés à l'entendre. Mais la généralisation, sans discernement ni étude au cas par cas d'un tel système serait dangereuse car génératrice de tensions et de souffrances supplémentaires au travail.

**Au sein des comités sociaux d'administration et des groupes de travail auxquels elle participe, la CFTC étudiera soigneusement tout projet de restructuration, direction par direction, avec un esprit d'ouverture. Mais elle fera connaître son opposition à ces projets si les lignes rouges abordées dans cet article sont franchies, avec, en ligne de mire et comme seule et unique boussole, la santé et le bien-être des agents dans leur environnement professionnel.**